

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE NEUF ET LE CINQ MAI à neuf heures

A LA REQUETE DE :

COPIE

La **SAS URBASER ENVIRONNEMENT Agence de Fos sur Mer** - Inscrite au RCS de Montpellier sous le numéro B 484 595 574 - dont le siège social est Route Quai Minéralier - Lieudit Caban Sud - 13270 FOS SUR MER. Représentée par Monsieur Luis Perez Firmat, directeur génie civil,

LEQUEL NOUS EXPOSE :

Que dans la nuit du vendredi au samedi 7 mars 2009, une grue à tour de la Société SOFRAL, située sur le chantier de construction du centre de traitement multifilières de déchets sur la commune de FOS SUR MER, s'est effondrée.

Cette grue étant située plus précisément près du digesteur numéro 1.

Qu'à la défense des intérêts de la société, il est nécessaire d'avoir à constater l'état de situation de cette grue avant son démontage.

DEFERANT A CETTE REQUISITION.

**NOUS / Gérard SALA - Huissier de Justice Associé
En la Société Civile Professionnelle
Abel-Didier PANSARD, Philippe de MARANS,
Philippe CUNIN, Gérard SALA, Marc MONDOLONI
Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un
Office d'Huissier de Justice à la résidence de
MARTIGUES
1 rue Volta - Ecopolis Sud y demeurant, soussigné**

Nous sommes rendu, ce jour, commune de FOS SUR MER - Département des Bouches du Rhône - Route du Quai Minéralier, lieudit Caban Sud.

Là étant, Monsieur Luis Perez Firmat nous a accompagné sur le chantier au lieu de construction du digesteur numéro 1.

Là étant, nous avons pu constater qu'une grue à tour est effondrée sur le sol. Le sens de chute est orienté vers le Sud. (photos 1, 2, 3)

La flèche de la tour est détruite. Elle repose au sol avec des traces de chocs violents, scindée en deux, tordue. (photos 4 à 7)

La tête de la flèche est cintrée vers le haut (photos 8 et 9)

Nous pouvons noter que le mur Sud de clôture en béton jouxtant le digesteur côté Sud a une partie haute griffée, griffage vraisemblablement occasionné par des éléments de la flèche lors de son effondrement.

En pied de tour, nous pouvons noter qu'un pied de scellement situé en angle Nord Est est tordu. (photo 10)

Monsieur Luis Perez Firmat nous indique que cet effondrement est vraisemblablement dû à des fortes poussées de vent qui se sont produites dans la région lors de cette nuit là.

Il nous précise que la grue avait été mise en position girouette.



Nous sommes allé prendre quatre photographies des engrenages en pied de tour.
(photos 13 à 16)

A l'aide d'une nacelle élévatrice, nous nous sommes fait élever auprès des points de rupture afin de prendre des photographies de la platine.

Le point d'ancrage le plus fortement dégradé est celui situé en angle Sud Est. 4 photos sont prises sous des angles différents (photos n° 17 à 20)

Une photo est prise pour chacun des autres points d'ancrage [Photos n° 21 à 23]

Des câbles retiennent encore des éléments de la tour [Photos n° 24 à 27]

Nous avons fait ensuite élever la nacelle afin de prendre deux photographies du sommet du digesteur dont le béton a été dégradé en sa face Est. [Photos n° 28 à 29]

Divers clichés photographiques ont été pris que nous annexons au présent acte.

Notre Ministère étant clos, nous nous sommes retiré, à 10h30,

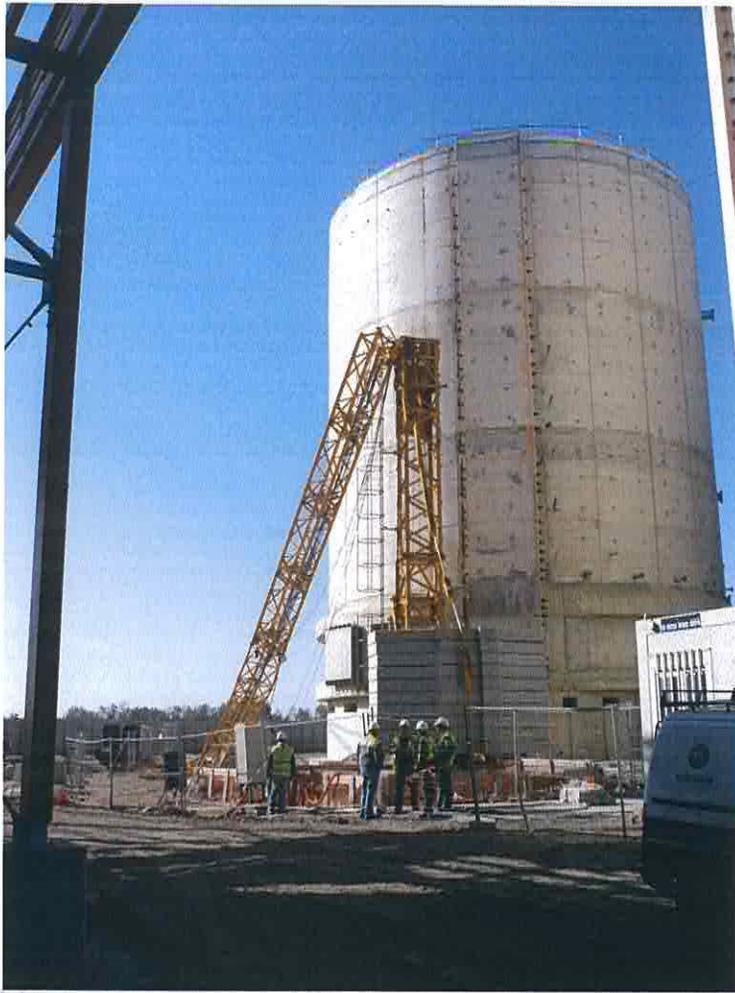
Et de tout ce que dessus, avons fait et dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

Gérard SALA

Droit Fixe Art 16
Transport Art 18
TVA à 19.60%
Taxe Art 20.1
Total Etude TTC

450.00
6.37
89.44
9.15
554.97

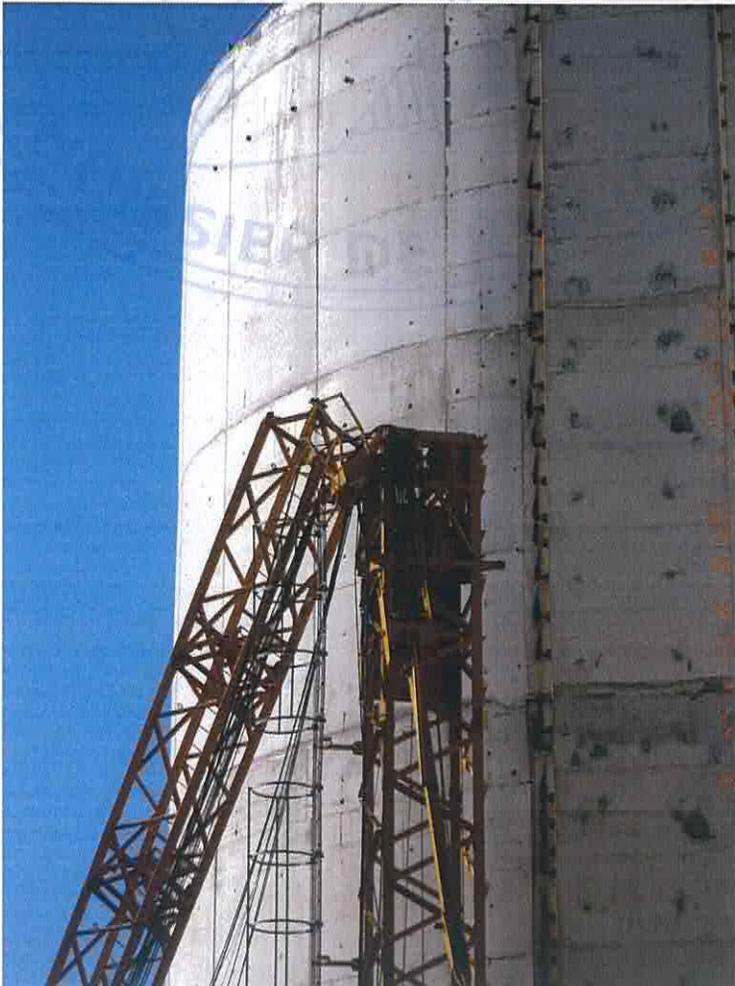
Dossier : 70903922/05.05.09/Clerc 08/321



VUE D'ENSEMBLE DIGESTEUR
PRISE NORD EST
VUE SUD OUEST

①

②



AGRANDISSEMENT
DE PHOTO N°1



③ VUE D'ENSEMBLE PRISE CÔTÉ SUD





④



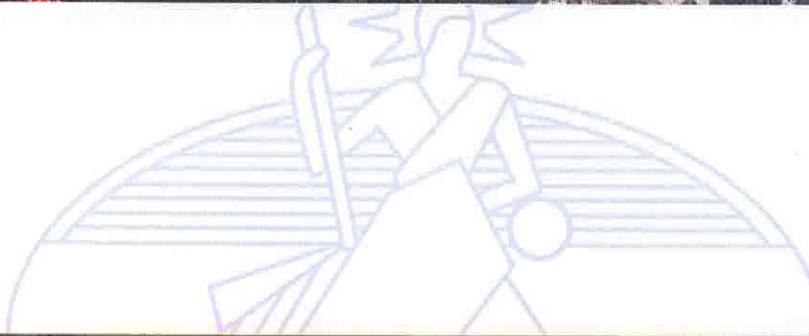
5



HUISSIER DE JUSTICE



⑥

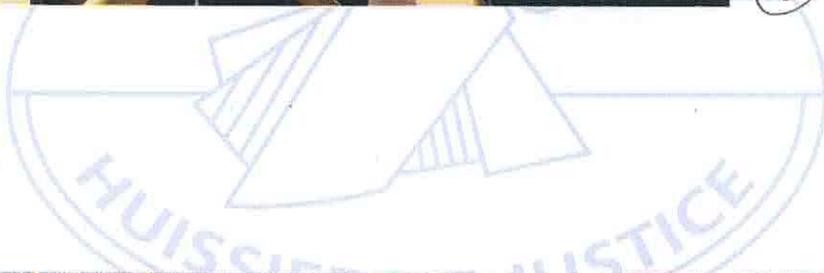


⑦





8



9



110



11

TOUR GRUE COTE NORD



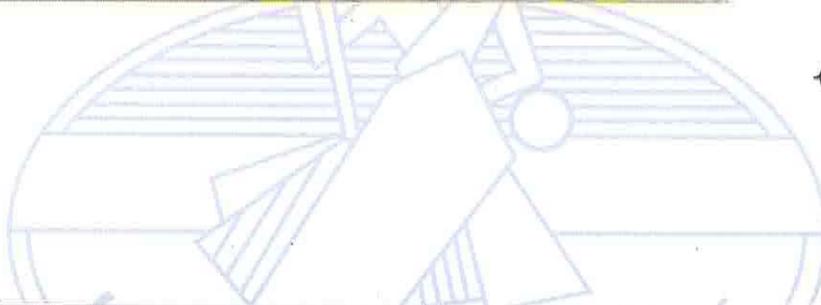
12



13

14





15

16





17



18





19

ANCRAGE 307/EST



20



(21)

ANCRAGE SUD OUEST



HUISSIER DE JUSTICE



ANCRAGE (NORD) EST

22

ANCRAGE (NORD) OUEST

23



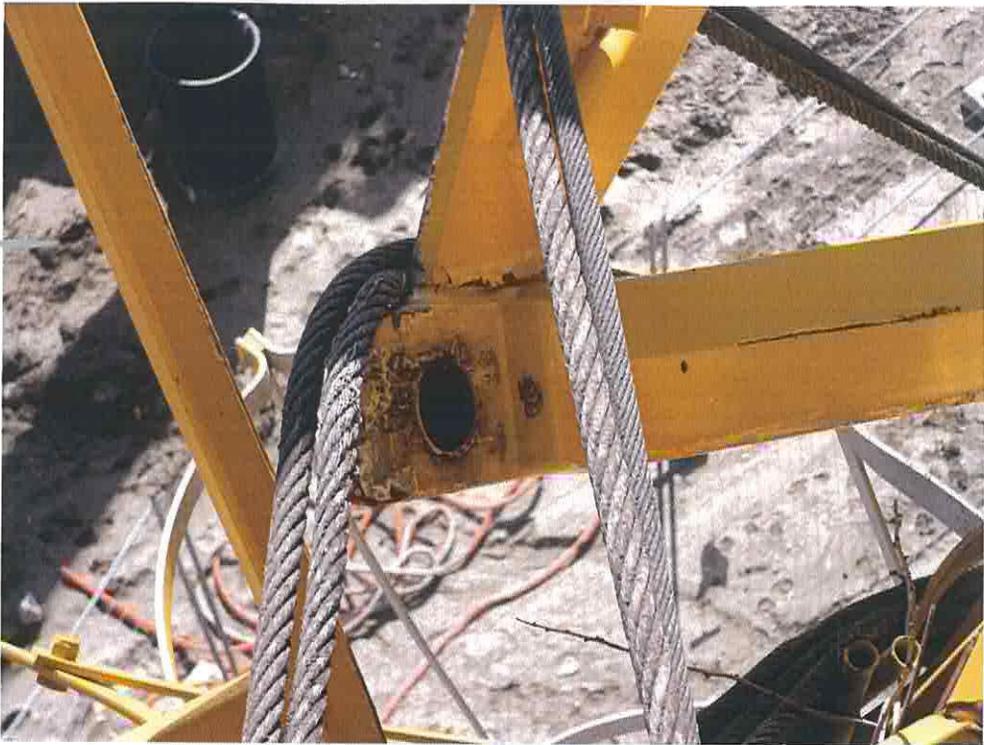


24



25





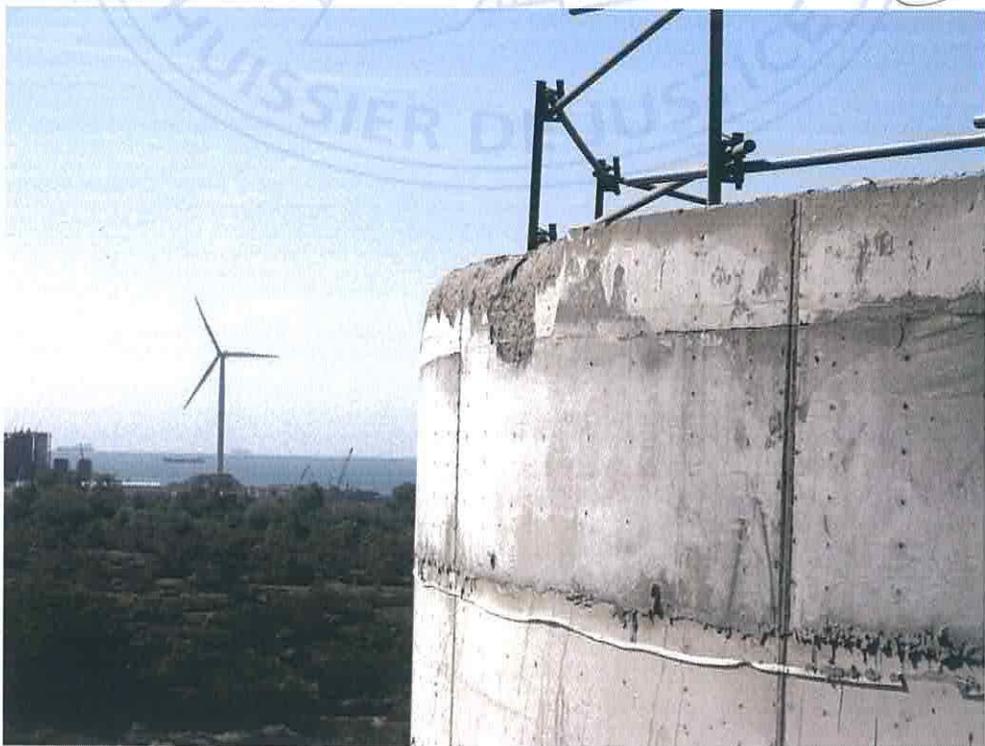
26



27



(28)



(29)